



CQP

Animateur Péri-scolaire

Le CQP Animateur Péri-scolaire,

permet d'être employé comme animateur(trice) dans un Accueil Collectif de Mineurs dans le cadre de l'accueil péri-scolaire, de façon professionnelle et permanente. Le CQP donne par équivalence l'Unité Capitalisable 4 du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport loisirs Tous Publics (BPJEPS LTP). La formation est accessible sans pré-requis à tout(e) salarié(e) occupant un poste d'animateur(trice) et/ou aux personnes désirant devenir animatrices dans un accueil péri-scolaire.

Le ou la stagiaire devra effectuer 217 heures en centre de formation et 200 heures en accueil péri-scolaire.

Conditions et exigences préalables à l'entrée en formation,

- Être âgé(e) de 18 ans au moment de l'entrée en formation.

Contenus de la formation

Module 1 :

- Connaissance de l'environnement professionnel ;
- Accueillir les enfants et les parents dans les temps de loisirs péri-scolaires.

Module 2 :

- Naissance d'un projet ;
- Prise en compte des caractéristiques du public ;
- Construire et évaluer un projet d'activité.

Module 3 :

- Activités physiques et sportives ;
- Activités d'expression ;
- Activités techniques et manuelles ;
- Animer des activités.

Prix de la formation hors prise en charge : 2 820€uros

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES, CALENDRIER DE LA FORMATION, FICHE
D'INSCRIPTION, DEVIS...
CONTACTEZ NOUS PAR MAIL
accueil@cemea-reunion.org
OU PAR TÉLÉPHONE AU
0262 21 76 39